

Partie

du S^r. Justicier Pierre M.
Reynond du Lieu

de ses debours & vacation
pour L^{rs}. Com^{te} de
Cherit.

dès Juillet 1761 à Mars —
1762.

Partie de D. M. Nicole Notaire du Chieut, de ses
debours & vacations pour l'Abte Commune dudit lieu
qui doivent entrer dans les Comptes de la Gouvernance
de 1767.

Payé à Jean Jacques Nicole du Lieu pour avoir
rapporté de Lamoignon la Copie vidimée de l'affran-
chissement du Portage d'Aubonne & d'Allaman. R. 6.

Le 8^e Juin 1768. M. le Juge Nicole m'ayant fait
remettre 1000 f. l'Int. de l'Int. au 1^{er} Mars 1767.
que la Commune doit à M. Flequier de Monmor,
pour l'expédition, affranchissement et retour de la
quittance. 2.

Le 8^e Août 1768. l'Int. d'un 3^e arpent fait de la
femme au Sr Joseph Meylan Trumpette pour
augment de la Place d'Armes. 3.

R. 5. 6.

Vacations de Debove par moi D. M. Nicole M. Du Chastel occasion le procès des Communautés dudit Chastel et du Lieu, par une précédente Partie, fournie dès le milieu de Janvier 1763. jusqu'à la fin de Juin 1767. parice dans les comptes des M. Gouverneurs de 1760. m'est reditu sur 908 1/2 journées réglées par l'Assemblée Conseil dudit Chastel, et ce tant avec M. l'Avocat Duvelin, qu'avec, et avec ce qui peut en avoir été payé dans quelq. article de la précédente Partie, Sçavoir

1 ^{re} journées à Lomainville à 6 R. 3/4 p. j.	25	..
13 ^e j. à Cheval	à 10 R. 1/2 p. j.	130
191 ^{es} j. à Dome et ailleurs	à 7 R. 6/8 p. j.	1436
<u>208 1/2</u> qui reviennent à		<u>1591</u>

Jusqu'à été payé en déduction par lesdits M. Gouverneurs de 1760. 634 11 7/2

Et que déduit m'est reditu 956 3 1/2

Copies et expéditions p. servir aux mémoires pour le factum

Extrait du Comissaire Quisard des années 1565. et 1566. 8 feuilles petit papier page 12. . . 9 9

Un Cahier de différents mandats, Souverains, et Concernant le Non de la Vallée de 1632. 10 feuilles grand papier page 17. . . 2. 1. 6

un autre Cahier de Notifications, et autres notifications au procès, 12 feuilles grand papier page 33. . . 4. 1. 6

Je porte du Comissaire de Comissaire Meunier envoyé au même usage 6.

Le montant de cette page 965 9 1/2

Le montant de la page d'autre part 963. 9. 4 $\frac{1}{2}$
 Le 18^{me} port de Lettre de Mr. le Juge
 M. de la Roche à M. de la Roche au sujet de Mr. l'Avocat
 Durand pour l'indemnité de la factum 9.
 Le 22^{me} port de Lettre dans deux journées par le Cour avec
 Mr. l'Avocat Lebeuf, mandat de payé de de
 de la Roche pour Lettre à lui envoyée 7. 6.
 Le 28^{me} port de Lettre de Mr. l'Avocat Lebeuf 1.
 Le 29^{me} payé au Sr. Jacques David Rochat un
 des Ch. b.nières p. 850 $\frac{3}{4}$ Dame femme à
 Mr. le Commissaire Lebeuf à compte de ce
 qui lui est dû, à forme de son réçu du 21^{me}
 Juillet précédent 34. 10. 6
 payé à Mr. l'Avocat Crovon p. neuf fustes rendus
 & moyes p. lui à compte de ce qui lui est dû 135.
 Plus à un Epistole pour plusieurs Copies
 des mémoires pour la factum, les papiers imprimés 26. 1. 6
 Port de Lettres réunis occasion ces mémoires
 les 17^{me} & 31^{me} Juillet et Août & 5^{me} & 9^{me} 1767. 6.
 payé pour les dits mémoires, et pour rectifier
 les plans 620.
 Pour Toile & Cole à Mr. le Commissaire Lebeuf
 pour les Cole 4. 9. 9
 à Joseph Raymond me payer pour les avoir
 fait & imprimés 9.
 Le 9^{me} port de Lettre de Mr. le Juge M. de
 la Roche à M. de la Roche 1. 6
 port de Lettres et d'affranchissement au Sr. Meysse
 à la Roche des 17^{me} & 31^{me} Juillet & 4^{me} Août 1767 2. 7. 6
 Le montant de cette page 1797. 10. 1 $\frac{1}{2}$

Le montant de la page d'autre part (1797) 10 1/2

de 22 journées pour vaquer à perfectionner les
 une autres parts de factures celles de St. Louis, Les 19. 20.
 21. 22. 23. 24. Juillet, 25. 26. 27. 28. 29. 30. 31. Août. 11. 12.
 13. 14. 15. 16. 17. 18. 19. 20. 21. 22. 23. 24. 25. 26. 27. 28. 29. 30. 31. 1797. 137 6 1/2

Etant parti le 30^e 9^e pour (Dorne) port de la
 maile de papier et St. Louis de le (Mont vidid
 Dorne) 10 1/2

Le 13^e 2^e payé à m. le p. Simon de la suprême
 Chambre des Appellations, pour extraits, brevets, et
 ce droit de 2^e Me. et Chambre, 17 3 1/2

à l'off. d'habler en regard aux fins copimes qu'il
 a eu à cette occasion, 2 6 1/2

pour Traduction de l'extrait, 1 9 1/2

payé à un Copiste, p. une Copie au Net de ce
 qui avoit été fait du facturo par m. Duvelin
 à Mondon, apporté par le p. Just. Raymond, et
 p. papier fourni tant à m. Duvelin pour
 écrire dans Copies, 17 10 1/2

Le 28^e 2^e p. Traduction de dans l'Antoine de
 Duren. 1 3 1/2

port de Lettres du p. Just. Raymond de 3^e 2^e 3^e 4^e
 1^e 2^e 3^e 4^e 5^e 6^e 7^e 8^e 9^e 10^e 11^e 12^e 13^e 14^e 15^e 16^e 17^e 18^e 19^e 20^e 21^e 22^e 23^e 24^e 25^e 26^e 27^e 28^e 29^e 30^e 31^e 1797. 1 8 3/4

port de Lettres de mon Sieur de 29-9^e 3-10-13-14
 20. + 24: op. 3 1/2 3/4 après déduction de 1 1/2 1/6
 p. ce qui nous regarde, resté à 2 1 1/2

p. Tabac fourni à m. Duvelin p. l'engager à
 avancer la facture. 4 9 1/2

p. Theriaque et Confection de l'indigore 1 3 1/2

Le montant de cette page 1797 9 1/2

Le montant de la page d'autre part . . . 17994. 9. 4.
 Son voyage avec M. Duveluz et Compagnie, et
 le poste pendant mon séjour à Bernes 384
 La moitié pour mon compte, sans compter
 plusieurs de bons & de mauvais faits à raison
 du procès 10

entre un certain nombre de livres de Chaux, dont
 j'ay revu, Arvial, Traduction de Libes, Corroctum,
 & autres qui ont travaillé au procès, que l'Asse
 mblée dudit Procès n'a pas voulu admettre
 non plus que d'avoir égard au tems employé
 avant chaque voyage pour tirer & préparer les
 papiers unvénables à porter, passet & ficelles
 & les enyaguer.

Ni a tant de visites faites pour répondre à
 toutes les Lettres, ainsi un nombre d'autres visites
 selon l'équité & les circonstances, hors des
 journées, & voyages.

J'ai resté de le 20. 9. 1761. que je suis parti
 pour Bernes jusqu'au 11. Janvier 1762. que je
 suis revenu, entant de 2 jours à 4. Off. par jour, 390. . . .

Le 14. Février 1762. je suis de Bernes par le
 ses Deputés au procès 14 10. 6

port de Lettres de M. David Galay de 24 Janvier
 3. 7. 20. 1. 29. fév. 1762. 2. . . .

port de Lettres de M. le Commissaire de Soultre de
 15. 1. 29. 7. 1761. 8. 29. Janvier 1762. 13. 2. Avril 1762. 1. 6. . . .

Le 6. Avril 1762. port de Lettre de M. Duveluz . . . 6. . . .

Le 21 May d'ine de M. Rosset 6. . . .

à Joseph Raymond mesuager pp. par de la Cour
 des payes de papier d'envoy dudit M. Rosset . . . 6. . . .

Le montant de cette page 2410. 7. 10. 1/2

Le montant de la page d'autre part . . . X 2410" 7 10 1/2
 pour avoir recueilli les papiers & fait employer
 aux mémoires p. le factum 5" 4" 1/2
 Le 5^e Juillet 1763. p. l'ent. d'obligation du
 sup. de 50000 empruntés pour payer le frain
 du p. 176. le avin p. 176. au 4 1/2 % d'int.
 et j'ai obtenu l'ing. rendu p. le sup. Gouvern.
 Gouy 50" . . .
 Le montant des articles qui ne sont pas du
 procès 5" 6" .
 Total 2472" 6"

Sur quoi l'écrit des S^{rs} Gouverneurs de 1761.
 du sup. David Hubert, par 9 fentes, qui il a payés
 p. m. l'Avocat Gouy 138--
 Le 19^e 8^e aliore 100--
 Le 24^e dudit 200--
 Le 19^e 9^e b. 200--
 du sup. David Nirole le 20^e 8^e 87-6--
 Le 24^e dudit 1850--
 dudit Emprunt du sup. Juillet 1763. 2472/6--

au moyen de quoi la présente Partie
 est acquittée de tout son erreur & omission

215128

La Partie fournie par m. le Commissaire & Notaire
 se fait monter à 1345-9-9
 Les articles avoués & appréciés qu'il a
 révisés à 859-10-6
 Il a révisé les 3 N^{rs} de la Partie
 en 1788. montans à 77-6- } 1044-9-9
 le N^o Juin & 13 Juillet 1788
 en 1788. compris le Dem. 107-5-3 }
 non encore appréciés 2998--

